



FORMATION « CONSTATATION AÉRIENNE DES POLLUTIONS EN MER »

OBJECTIFS

Cette formation est destinée à apporter une connaissance pratique et opérationnelle de l'observation aérienne des pollutions pétrolières en mer.

En cas de déversement volontaire ou accidentel d'hydrocarbures à la mer, cette technique permet d'obtenir rapidement les premières informations sur l'ampleur de la pollution. Cependant, les expériences d'accidents le montrent, cette observation peut être source de mauvaises interprétations.

Cette formation se propose de transmettre l'expérience acquise dans le domaine de l'observation des pollutions en mer, tant en France qu'à l'étranger, et reprend, par ailleurs, le code d'apparence défini par l'Accord de Bonn pour la description des nappes.

Une grande partie de cette formation est également consacrée à la surveillance des rejets illicites en mer : techniques d'observation et de détection, rédaction de procès-verbaux, prise de photos et cadre juridique.

A l'issue, les observateurs ainsi formés seront à même d'organiser le vol, d'observer et de décrire efficacement les pollutions, de préparer un rapport de mission pertinent pour les responsables opérationnels chargés de l'évaluation et des choix de stratégies d'intervention. Ils seront également capables de dresser un procès-verbal de constatation de pollution maritime.

PUBLIC

Personnel volant habilité à constater les rejets et autres personnels de l'administration française.

CONTENU

Les conférences sont assurées par des experts du Cedre, un représentant de la division « Action de l'État en Mer » de la Préfecture maritime, des représentants des Douanes françaises, des juristes et des spécialistes du milieu maritime.

Pour les points suivants, le cours s'appuie sur le guide opérationnel « Observation aérienne des pollutions pétrolières en mer » édité par le Cedre et qui sera remis à chaque participant :

- Les types d'hydrocarbures et leur évolution en mer.
- Le code d'apparence de l'Accord de Bonn et l'évaluation des quantités.
- L'observation, la description et la quantification des pollutions.
- Les fausses pollutions.

Sont également abordés la télédétection ainsi que les aspects juridiques, auxquels une journée est consacrée. Un point sur la gestion des hydrocarbures sur les navires marchands est également effectué.

SESSIONS

Participants : nombre compris entre 15 et 20.

Intervenants : Cedre, AEM, Douanes françaises, juristes, spécialistes du milieu maritime

Programme : défini avec le Ceppol

Durée : 3 jours, du lundi 9 h au mercredi 17 h

Lieu : Cedre, Brest

Dates 2011 : Session 1 : 11 - 13 avril.

Session 2 : 14 - 16 novembre

Se préparer : lire l'Instruction Reprepol de sa façade maritime - Tenue civile

Inscriptions :

Marine nationale : auprès du Ceppol,

CROSS : auprès du E-CFDAM de Nantes,

Douanes : auprès de l'expert antipollution.

Attention : nos prix sont affichés en hors taxes

Par arrêté du 1^{er} juin 2011, sous la signature du Secrétaire Général de la Mer pour le Premier Ministre, le Cedre a été habilité à délivrer les stages de formation à la lutte contre la pollution visés par la convention internationale du 30 novembre 1990 de l'Organisation Maritime Internationale, sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures.

Par Arrêté du 3 juillet 2007, sous la signature du Directeur de l'eau pour le Ministre d'État, le Cedre est agréé au titre de l'article L.211-5-1 du code de l'environnement pour l'organisation de stages de formation dans le domaine de la gestion et de la lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures ou produits chimiques en mer, dans les ports maritimes ou sur le littoral.